

Création d'une ligne téléphonique à l'écoute des familles paysannes de Suisse romande

Après la parution du document « Paysanne en toute conscience. Droits et devoirs des conjoints dans l'agriculture », le groupe de paysannes/agricultrices a poursuivi sa réflexion sur le partenariat entre conjoints au sein des familles paysannes. Prêtes à répondre à des demandes de renseignements et désireuses d'être à l'écoute des difficultés des paysannes et agricultrices et de leurs conjoints, le groupe de travail n'a pas hésité en 2003-2004 à se lancer dans un nouveau projet, à savoir la réalisation d'une ligne téléphonique. L'attention « spontanée » que portent les paysannes, et les femmes en général, au bien-être familial n'est certainement pas étrangère à cette volonté d'offrir un espace où chacune et chacun peut être écoutés de manière anonyme et en toute confidentialité.

La création de la ligne téléphonique s'est échafaudée au travers des étapes suivantes et devrait voir le jour en été 2005 :

- a. Mise en place d'un groupe d'intervenantes paysannes et agricultrices, intéressées à répondre par téléphone aux questions des paysannes et de leurs conjoints dans le cadre d'un travail en réseau.**
 - Formation de ces paysannes intervenantes du réseau à l'utilisation du classeur "Paysanne en toute conscience. Droits et devoirs des conjoints dans l'agriculture" pour pouvoir répondre à des demandes simples.
 - Formation à l'écoute des intervenantes pour appréhender de manière adéquate les besoins des consultant-e-s et être consciente de leurs propres représentations et projections susceptibles de brouiller l'écoute. Cette formation a été assumée par Luc Wilhelm formateur à La Main Tendue.
 - Exercices d'écoute à partir de leurs propres vécus ou de jeux de rôle, animation Anne Boutenel.

- b. Organisation des activités de fonctionnement**
 - Travail sur les valeurs partagées dans le groupe, élaboration d'une charte.
 - Définition de règles éthiques et fonctionnelles de communication et d'intervention (confidentialité, permanence ; planning, etc.).
 - Organisation de la formation continue et de la supervision des intervenantes.
 - Organisation du fonctionnement du réseau des intervenantes.
 - Planification technique de la permanence téléphonique : mise en réseau des intervenantes au niveau d'une centrale téléphonique. La Fondation Crêt Bérard offre ses services pour jouer le rôle de centrale d'appels.

- c. Création d'une association, structure formelle de fonctionnement et de coordination du projet d'antenne téléphonique**
 - Réflexion sur le choix d'une structure adéquate au projet et répondant à ses objectifs.
 - Rédaction des statuts d'une future association.
 - Recherche d'organismes et de personnes, membres potentiels de l'association de lancement, d'accord de soutenir le projet et ses objectifs.
 - Recherche de fonds.
 - Lancement de l'association et création d'un comité (réunion 5 fois par an ou plus si besoin)

-

d. Suivi de l'équipe des intervenantes

- Formation à la connaissance des différents organismes partenaires du réseau et à différentes thématiques les plus souvent soulevées par les interlocuteur-trice-s.
- Supervision et perfectionnement de pratique pour les intervenantes à un rythme d'une fois tous les deux mois.
- Mise sur pied de groupes régionaux de parole en fonction du type de demandes des paysannes et agricultrices.

e. Mise en place d'une collaboration entre l'association, les intervenantes et les services sociaux des cantons romands

- Prise de contact avec les responsables cantonaux ou régionaux des services sociaux, afin de mettre sur pied des séances d'information pour leur personnel travaillant en milieu rural.
- Organisation de rencontres entre les intervenantes et les travailleurs et travailleuses sociaux.